



## **SOCIETE DE TIR PORRENTRUUY CAMPAGNE** **REGLEMENT CHALLENGE PIERRE ROTH 300 M.**

### **INTRODUCTION**

Le président de notre société, lance le challenge **Pierre Roth** à la distance de 300 m à l'arme longue.

Le prix sera remis lors de l'assemblée générale de la Campagne, en mars de l'année suivant l'année d'attribution.

### **Description du challenge**

Le challenge se présente sous la forme d'une assiette en étain, gravée au nom du vainqueur de chaque année, remise en jeu chaque année.

### **Sont admis à la participation au challenge :**

Tout tireur, membre **A** de La Campagne, ayant payé ses cotisations pour l'année en cours.

### **MODALITES**

Huit tirs sont pris en compte tout au long de l'année.

La participation à au moins quatre de ces tirs donne le droit à figurer au classement.

Le classement final sera établi de la façon suivante :

Pour chaque tir, il sera calculé un coup moyen en divisant le nombre de points par le nombre de coups tirés, hors coups d'essai.

Les tirs sur cibles à 4 ou 5 points donnent lieu à un calcul par règle de trois, afin d'aligner la moyenne sur une base de 10 points.

Exemple 1 : **TFC**, résultat de 67 points sur 18 coups sur cible B4,

Calcul :  $((67/18) / 4) * 10 =$  coup moyen de **9.305 points**

Exemple 2 : **Tir de printemps clos du Doubs**, résultat 46 points en 10 coups sur cible

A5, calcul :  $((46/10) / 5) * 10 =$  coup moyen de **9.200 points**

Exemple 3 : **Tir obligatoire**, résultat 72 points en 20 coups sur cible à A5 et B4.

Le tireur fait 22 points sur les cinq coups sur cible A5.

Et fait 50 points sur les 15 coups sur cible B4.

Calcul :  $((22/5) / 5) * 10 =$  coup moyen **8.800** pour les coups sur cible A5.

$((50/15) / 4) * 10 =$  coup moyen **8.333** pour les coups sur cible à B4.

Coup moyen pour le **TO** =  $(8.800 + 8.333) / 2 =$  **8.566 points**

**Liste des tirs pris en compte au challenge Pierre Roth.**

- 1. Tir de printemps du clos du doubs (cible A5)**
- 2. Tir ATA (cible A10)**
- 3. Tir obligatoire (cible A5 et B4)**
- 4. Tir fédéral en campagne (cible B4)**
- 5. Cible section du tir cantonal (cible A10) (Sortie officielle de la Campagne)**
- 6. Tir du vignoble Soyhières (cible A10)**
- 7. Tir inter société clos du doubs (cible A10)**
- 8. Tir de clôture (cible A10) (coup moyen des 10 meilleures passes)**

### **Compensation du handicap selon les armes**

Les résultats finaux, seront majorés ou minorés comme suit, selon les armes engagées :

Fass 57 et Fass 57/02 : 102 % du résultat final

Fass 90 et Mousqueton : 101 % du résultat final

Fass 57/03 : 100 % du résultat final

Arme libre ou fusil standard : 97 % du résultat final

En cas de changement de catégorie d'arme en cours de saison, le tireur se verra attribué le handicap le plus pénalisant aux 4 meilleurs coups moyens obtenus et donc retenus pour le classement final du challenge.

### **Classement final**

Le classement final, est déterminé en établissant la moyenne des 4 meilleurs coups moyens obtenu par chaque tireur tout au long de l'année.

Exemple : CM = coup moyen

Calcul :  $(CM1 + CM2 + CM3 + CM4) / 4 =$  **COUP MOYEN GENERAL DE LA SAISON**

Le risque d'égalité étant très faible, du fait que les calculs se font au millième, l'âge des participants déterminera les très peu probables ex-aequo, selon les mêmes règles que les tirs de groupe B.

Le classement final du challenge sera établi par le chef 300 m sportif de La Campagne avant la fin de l'année d'attribution et transmis à Pierre Roth afin de faire graver le nom du gagnant sur le challenge.

### **RECLAMATIONS**

Toute réclamation sera adressée directement à Pierre Roth, seul juge en cas de litige.

### **VALIDITE DANS LE TEMPS**

**Pierre Roth décidera de la durée de reconduction de ce challenge et du mode d'attribution finale.**

Le 13.03.2018

Rédacteur, Pierre Blanchard

Donateur, Pierre Roth